



Réponse de Madame la Ministre de la Santé et de la Sécurité sociale à la question parlementaire n° 1023 du 17 juillet 2024 de l'honorable Député Monsieur Mars Di Bartolomeo.

- J'aimerais dès lors savoir de Madame la ministre de la Santé combien, d'assurés ont d'ores et déjà exprimé leur volonté positive, respectivement négative en matière de dons d'organes dans le DSP ?

Au 30 juillet 2024, la plateforme eSanté compte 136.393 personnes vivantes ayant activé leur compte sur la plateforme eSanté et leur DSP. Parmi celles-ci :

- 22.962 personnes ont déclaré « REFUSER » le don d'organes, c'est-à-dire ont dit « NON » au don d'organes, ce qui représente 3,14 % de tous les DSP actifs de personnes en vie ;
- 42.840 personnes ont déclaré « ACCEPTER » le don d'organes, c'est-à-dire ont dit « OUI » au don d'organes, ce qui représente 5,85 % de tous les DSP actifs de personnes en vie.
- Ainsi, 70.591 personnes ont accepté le don d'organes de manière passive.

- Par quelles voies et moyens l'Agence e-santé respectivement le Ministère entendent-ils informer la population sur cette procédure qui représente un progrès notable face à la carte de donneur d'organes ?

Les éventuelles stratégies d'information et de sensibilisation nécessaires sont en cours d'évaluation continue avec les acteurs concernés.

- Une collaboration avec les médecins généralistes a-t-elle été entamée ?

Les médecins généralistes font partie intégrante des acteurs concernés.

Luxembourg, le 16 août 2024

La Ministre de la Santé
et de la Sécurité sociale

(s.) Martine Deprez